

Délibération CA 2023 / 11 / 07 – 7

Point 12 de l'Ordre du Jour :

REVALORISATION du RÉGIME INDEMNITAIRE de CERTAINS PERSONNELS BIATSS

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 5

Une revalorisation du régime indemnitaire, de certains personnels ITRF (TECH, ASI et IGE) et AENES (SAENES), est proposée dans le document annexe, conformément aux mesures ministérielles. Ces évolutions tiennent également compte de la nécessaire cohérence avec le régime indemnitaire existant. Conformément à la note ministérielle du 8 septembre 2023, la mesure s'applique au 1^{er} janvier 2023 pour les personnels fonctionnaires de catégorie B.

Pour les autres personnels (fonctionnaires d'autres catégories ainsi que contractuels), la présente délibération entre en vigueur au 1^{er} décembre 2023.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** l'évolution des montants minimaux par grade / équivalent grades applicables à certains personnels BIATSS (les montants revalorisés figurent surlignés en jaune dans le tableau de l'annexe 1 de l'annexe 5).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	24
Présents	17
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 NOV. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **9 novembre 2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 NOV. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.